



Communiqué de presse

## Mon courtier énergie groupe, leader français du courtage B2B en énergie, lance son introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris

- Augmentation de capital d'environ 7,0 M€, pouvant être portée à 9,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
- Prix de l'Offre à Prix Ferme : 9,65 € par action
- Engagement de souscription à hauteur de 3,8 M€ de la part d'Eiffel Investment Group
- Clôture de l'Offre à Prix Ferme le 25 mai 2023 à 20h et du Placement Global le 26 mai 2023 à 12h
- Opération éligible aux dispositifs PEA et PEA-PME, à la réduction de l'impôt sur le revenu et au réinvestissement économique dans le cadre d'un apport cession (article 150-0 B ter du Code général des impôts)

**Bordeaux, le 10 mai 2023 à 7h30 CEST** - Mon courtier énergie groupe, société de courtage en énergie pour les entreprises, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR001400H3A0 - Mnémonique : ALMCE)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 9 mai 2023 sous le numéro 23-143, le Prospectus relatif à l'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe, composé du Document d'enregistrement, approuvé sous le numéro I.23-011, en date du 18 avril 2023, du Supplément au Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I. 23 - 026, en date du 9 mai 2023, et d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus.

### Mon courtier énergie groupe : leader français du courtage B2B en énergie

Mon courtier énergie groupe constitue le 1<sup>er</sup> réseau de courtage en énergie de France avec 23 agences et plus 24 000 clients<sup>1</sup> à fin 2022 qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement pour leurs choix énergétiques, leur transition énergétique et l'optimisation de leurs factures.

<sup>1</sup> Ces 24 000 clients correspondent à 24 000 points de livraison actifs pour lesquels une fourniture de gaz naturel ou d'électricité est en cours.



Mon courtier énergie groupe enregistre une forte croissance de son activité depuis sa création en 2017. Au cours des **quatre dernières années, le chiffre d'affaires a été multiplié par 12**. Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité : **le Groupe a toujours été rentable depuis 2019**.

En 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19,2 M€ en croissance de 96% par rapport à l'exercice précédent et affiche une marge d'exploitation de 12,5% en croissance de plus de 5 points par rapport à 2021.

---

### Objectifs 2025 de Mon courtier énergie groupe :

- **Un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€**
  - dont plus de 10% dans le conseil en transition énergétique
  - dont plus de 15% réalisé à l'international
- **Un résultat d'exploitation d'environ 5 M€**
- **Un réseau composé de plus de 40 agences**

---

### Raisons de l'offre : accélérer la stratégie de croissance rentable

Le produit net estimé de l'Offre qui s'élève à 6,0 M€ (hors Clause d'Extension et Option de Surallocation) sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivants :

- Environ 50% des fonds seront dédiés à accélérer le maillage commercial en France et à renforcer les équipes au siège bordelais pour le développement des activités de courtage et d'accompagnement dans la gestion des contrats d'énergie. Ces fonds seront utilisés au développement de la notoriété du Groupe, à l'ouverture de nouvelles agences pour atteindre un réseau composé de plus de 40 agences d'ici à fin 2025 et au recrutement de nouveaux collaborateurs ;
- Environ 30% des fonds seront dédiés au développement de l'activité internationale, notamment à la poursuite du développement en Espagne (10%) et au lancement d'une activité en Italie (20%) ;
- Environ 20% des fonds seront dédiés au développement de l'activité d'accompagnement dans la gestion de la transition énergétique et notamment le renforcement de l'équipe nouvellement constituée, à la recherche de partenariats, au développement des offres et au marketing.

### Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou « OPF »), étant précisé que :
  - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;

- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global » comportant :
  - Un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

### Taille initiale de l'Offre

La Société émettra un nombre maximum de 725 388 actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles Initiales ») dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (correspondant, à titre indicatif, à un montant global, prime d'émission incluse, d'environ 7,0 M€).

### Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra, en accord avec le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre, décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles Initiales d'un maximum de 15%, soit un maximum de 108 808 actions, au Prix de l'Offre. La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation des modalités définitives de l'Offre par le Conseil d'administration prévue le 26 mai 2023.

### Option de Surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société pourra consentir au Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre une option lui permettant l'émission d'un nombre d'actions représentant au total un nombre maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et d'Actions Nouvelles Complémentaires, soit un nombre maximum de 125 129 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base du Prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations, pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre, à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 31 mai 2023 jusqu'au 30 juin 2023 (inclus).

### Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre a été arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 5 mai 2023 à 9,65 euros par action.

## Produit brut et produit net de l'offre

A titre indicatif, le produit brut et le produit net de l'émission seraient les suivants :

En M€	Offre à 75%	Offre à 100%	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation
Produit brut	5,2	7,0	8,0	9,3
Dépenses estimées	0,9	1,0	1,0	1,1
Produit net	4,4	6,0	7,0	8,2

Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

## Engagements de souscription

La Société a reçu un engagement de souscription de la part d'Eiffel Investment Group pour un montant de 3,8 M€, représentant environ 54% de l'Offre initiale (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

## Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (le 25 mai 2023 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre et ce jusqu'au 26 mai 2023 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

## Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, objet de la note d'opération.

Engagements de conservation pris par les actionnaires : 360 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, et sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.

## Calendrier indicatif de l'opération

<b>9 mai 2023</b>	Approbation du prospectus par l'AMF
<b>10 mai 2023</b>	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Ouverture de l'OPF et du Placement Global
<b>25 mai 2023</b>	Clôture de l'OPF à 17h (heure de Paris) au guichet et à 20h (heure de Paris) par Internet
<b>26 mai 2023</b>	Clôture du Placement Global à 12h (heure de Paris) Fixation définitive des modalités l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'Actions Offertes Signature du Contrat de Placement
<b>30 mai 2023</b>	Règlement Livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global
<b>31 mai 2023</b>	Inscription et début des négociations des actions de la Société sur <i>Euronext Growth</i> Paris Début de la période de stabilisation éventuelle
<b>30 juin 2023</b>	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

## Modalités de souscription

L'émission objet de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription. Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ferme devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 25 mai 2023 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre au plus tard le 26 mai 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

## Codes d'identification des titres Mon courtier énergie groupe

- Libellé : MON COURTIER ENERG
- Code ISIN : FR001400H3A0
- Mnémonique : ALMCE

## Intermédiaires financiers et conseils



Conseil et  
Listing Sponsor



Prestataire de Services  
d'Investissement

fieldfisher

Conseil juridique de  
l'opération



Commissaires  
aux comptes

mazars

Expert  
comptable

NewCap<sup>+</sup>

Communication  
financière

## Accédez à davantage d'informations sur le site dédié au projet d'introduction en bourse de Mon courtier énergie groupe : [www.mce-finance.com](http://www.mce-finance.com)

### Mise à disposition du Prospectus

Un Prospectus, constitué (i) du Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I.23-011, en date du 18 avril 2023, (ii) du Supplément au Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I. 23 - 026, en date du 9 mai 2023, et (iii) d'une Note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a été approuvé par l'AMF sous le numéro 23-143 en date du 9 mai 2023. Ce Prospectus est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société : [www.mce-finance.com](http://www.mce-finance.com). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Mon courtier énergie groupe attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement et dans le Supplément au Document d'enregistrement ainsi que sur le Chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché de Mon courtier énergie groupe.

### À propos de Mon courtier énergie groupe :

Fondé en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie groupe est devenu en seulement quelques années le leader français du courtage en énergie sur le marché du B2B. La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans leur gestion globale du budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leur facture de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon courtier énergie groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Mon courtier énergie groupe s'appuie sur l'expertise de plus de 130 personnes réparties au siège et dans les agences « licenciées » en régions.

Pour plus d'informations : [www.moncourtierenergie.com](http://www.moncourtierenergie.com)

### Contacts

#### Mon courtier énergie groupe

Charlie Evrard

Fondateur et PDG

[investisseurs@moncourtierenergie.com](mailto:investisseurs@moncourtierenergie.com)

#### NewCap

Mathilde Bohin / Dusan Oresansky

Relations investisseurs

[mce@newcap.eu](mailto:mce@newcap.eu)

T. : 01 44 71 94 94

#### NewCap

Nicolas Merigeau

Relations médias

[mce@newcap.eu](mailto:mce@newcap.eu)

T. : 01 44 71 94 98

### Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Mon Courtier Energie Groupe dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Mon Courtier Energie Groupe ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Mon Courtier Energie Groupe n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Mon Courtier Energie Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Mon Courtier Energie Groupe. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Mon Courtier Energie Groupe attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Mon Courtier Energie Groupe, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Mon Courtier Energie Groupe. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Mon Courtier Energie Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

## ANNEXE : RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Section 1 – INTRODUCTION																								
<b>1.1</b>	<b>Nom et numéro international d'identification des valeurs mobilières offertes</b> Libellé pour les actions : Mon Courtier Energ - Code ISIN : FR001400H3A0 – Code Mnémonique : ALMCE																							
<b>1.2</b>	<b>Identification et coordonnées de l'émetteur</b> Mon Courtier Energie Groupe dont le siège social est situé : 22-26 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 907 898 944. Contact : contact@moncourtierenergie.com - Site Internet : <a href="https://www.moncourtierenergie.com/">https://www.moncourtierenergie.com/</a> - Code LEI : 96950004ATVK481LKN90																							
<b>1.3</b>	<b>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus</b> Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02																							
<b>1.4</b>	<b>Date d'approbation du Prospectus</b> L'Autorité des marchés financiers a approuvé le Prospectus sous le numéro 23-143 le 9 mai 2023.																							
<b>1.5</b>	<b>Avertissements</b> Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.																							
Section 2 – INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR																								
<b>2.1</b>	<p><b>Emetteur des valeurs mobilières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration</li> <li>- Droit applicable : droit français</li> <li>- Pays d'origine : France</li> </ul> <p><b>Principales activités</b></p> <p>Mon Courtier Energie Groupe constitue le 1er réseau de courtage en énergie de France avec ses 23 agences réparties sur le territoire national. Le Groupe a pour mission principale d'optimiser la facture énergétique des entreprises. Le Groupe intervient auprès des fournisseurs d'énergie afin de négocier pour le compte de ses clients entreprises les offres les plus adaptées à leurs besoins de consommation en matière d'électricité et de gaz. L'activité de courtage en énergie génère environ 92,5% du chiffre d'affaires consolidé. De plus, le Groupe développe une prestation de gestion et d'optimisation de contrat d'énergie ainsi que des prestations d'accompagnement pour la transition énergétique.</p> <p>Face à l'accroissement significatif du nombre de fournisseurs d'énergie sur le marché français, les historiques et les nouveaux entrants (fournisseurs étrangers, fournisseurs alternatifs indépendants, producteurs d'énergies renouvelables) et à la multiplication des offres commerciales, les entreprises souhaitent de plus en plus être accompagnées dans leur démarche par un prestataire indépendant, expert du domaine, à même de les assister dans leur choix. La mise en concurrence claire et transparente des offres des différents fournisseurs d'énergie présents sur le marché français est un sujet d'intérêt grandissant pour les professionnels.</p> <p>Mon Courtier Energie Groupe a enregistré une forte croissance depuis sa création. Le nombre de clients est passé de 500 en 2019 à plus de 24 000 en cumulé à fin 2022, avec 7 200 nouveaux clients en 2022. Au cours des quatre dernières années, le Groupe a vu son chiffre d'affaires être multiplié par 12. Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité, bien au contraire : le Groupe a toujours été rentable depuis 2019.</p> <p>La répartition de l'actionariat de la Société à la date d'approbation du Prospectus est la suivante :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2" style="background-color: #4a4a8a; color: white;">Capital actuel</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Nombre d'actions et de droits de vote</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">% du capital et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UNI Holding<sup>(1)</sup></td> <td style="text-align: center;">878 787</td> <td style="text-align: center;">30,3 %</td> </tr> <tr> <td>Bambalouni Invest<sup>(2)</sup></td> <td style="text-align: center;">878 787</td> <td style="text-align: center;">30,3 %</td> </tr> <tr> <td>Titun Consulting<sup>(3)</sup></td> <td style="text-align: center;">659 099</td> <td style="text-align: center;">22,7 %</td> </tr> <tr> <td>Gadaca<sup>(4)</sup></td> <td style="text-align: center;">263 639</td> <td style="text-align: center;">9,1 %</td> </tr> <tr> <td>Jinerjy<sup>(5)</sup></td> <td style="text-align: center;">219 688</td> <td style="text-align: center;">7,6 %</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #4a4a8a; color: white;"><b>TOTAL</b></td> <td style="background-color: #4a4a8a; color: white;"><b>2.900.000</b></td> <td style="background-color: #4a4a8a; color: white;"><b>100,00%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(1)</sup> Société à responsabilité limitée (534 987 920 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société RCD Participations SARL (918 876 608 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Romain Cassagnaud, administrateur et Vice-président de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par la société UNI MBO SARL (918 842 139 RCS Toulouse) elle-même détenue par Monsieur Matthieu Boffo, administrateur de la Société.</p>		Capital actuel		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	30,3 %	Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	30,3 %	Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	22,7 %	Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	9,1 %	Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	7,6 %	<b>TOTAL</b>	<b>2.900.000</b>	<b>100,00%</b>
	Capital actuel																							
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote																						
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	30,3 %																						
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	30,3 %																						
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	22,7 %																						
Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	9,1 %																						
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	7,6 %																						
<b>TOTAL</b>	<b>2.900.000</b>	<b>100,00%</b>																						



(2) Société à responsabilité limitée (809 165 582 RCS Nanterre) détenue à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Karim Louhichi, administrateur et Vice-président de la Société et à hauteur de 50% du capital social et des droits de vote par Monsieur Samy Djebali, administrateur de la Société.

(3) Société par actions simplifiée unipersonnelle (833 566 771 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Charlie Evrard, Président directeur général de la Société.

(4) Société par actions simplifiée (905 340 311 RCS Bordeaux) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Guillaume Rouaud, directeur général délégué de la Société.

(5) Société à responsabilité limitée (808 699 458 RCS Toulouse) détenue à hauteur de 100% du capital social et des droits de vote par Monsieur Jean-Christophe Cayol, administrateur de la Société.

A la date d'approbation du Prospectus, le capital social de la Société est composé de 2.900.000 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées et de même catégorie. Aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. La Société n'a émis aucun instrument donnant accès immédiatement ou à terme à son capital.

La direction de la Société est assurée par Monsieur Charlie Evrard en qualité de Président directeur général et par Monsieur Guillaume Rouaud en qualité de Directeur général délégué.

2.2

### Informations financières clés concernant l'émetteur

BILAN CONSOLIDÉ		
En K€	31/12/2022	31/12/2021
Ecarts d'acquisition	1 977	1 977
Immobilisations incorporelles	426	299
Immobilisations corporelles	56	24
Immobilisations financières	93	54
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>2 551</b>	<b>2 353</b>
Clients et comptes rattachés	2 803	1 905
Autres créances et comptes de régularisation	556	376
Disponibilités	3 311	2 015
<b>Actif circulant</b>	<b>6 669</b>	<b>4 295</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 458</b>	<b>2 913</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>164</b>	<b>45</b>
Dettes financières	400	452
Fournisseurs et comptes rattachés	2 199	1 504
Autres dettes et comptes de régularisation	1 999	1 734
<b>Dettes</b>	<b>4 597</b>	<b>3 690</b>

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ		
En K€	31/12/2022	31/12/2021 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	19 171	9 781
Autres produits d'exploitation	249	139
Achats consommés	(14 124)	(7 611)
Charges de personnel	(2 617)	(1 504)
Autres charges d'exploitation	(0)	(0)
Impôts et taxes	(73)	(36)
Variations nettes des amortissements et dépréciations	(216)	(112)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(17 030)</b>	<b>(9 263)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 390</b>	<b>657</b>
<b>Marge d'exploitation</b>	<b>12,5%</b>	<b>6,7%</b>
Résultat financier	(24)	(5)
Résultat exceptionnel	(5)	(3)
Impôt sur les bénéfices	(542)	(180)
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1 818</b>	<b>469</b>

AUTRES INDICATEURS SUIVIS PAR LE MANAGEMENT		
	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'agences	23	22
Nombre d'agences avec plus de 24 mois d'activité	14	7

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
En K€	31/12/2022	31/12/2021

Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 933	1 742
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(312)	(165)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(325)	428
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>1 296</b>	<b>2 005</b>

(1) La société Mon Courtier Energie Groupe (ex « FOX ») est une société créée en décembre 2021 par voie d'apports de 100% des titres de la société MCE. Les comptes consolidés de FOX établis conformément aux dispositions légales au titre de l'exercice 2021 incluent un compte de résultat consolidé au titre de la période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2021.

Dès lors afin d'apporter une information comparable sur 12 mois au compte de résultat consolidé et au tableau des flux de trésorerie de Mon Courtier Energie Groupe de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022, des comptes consolidés du sous-groupe opérationnel MCE au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021 ont été établis.

**Objectifs financiers :** Le Groupe a pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros et un résultat d'exploitation d'environ 5 millions d'euros sur l'exercice 2025. Les activités de conseil en transition énergétique et à l'international sont attendues à respectivement plus de 10% et plus de 15% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2025. Le Groupe a également pour ambition de compter plus de 40 agences au sein de son réseau à ce même horizon.

**Informations pro forma :** Sans objet. - **Réserves sur les informations financières historiques :** Sans objet.

2.3

**Principaux risques spécifiques à l'émetteur**

<i>Intitulé du risque</i>	<i>Probabilité d'occurrence</i>	<i>Ampleur du risque</i>	<i>Degré de criticité net</i>
Risques liés à un encadrement strict des prix de l'énergie et à la nationalisation du marché de l'électricité ou du gaz : un encadrement strict des prix, la nationalisation du marché de l'électricité ou du gaz et la création d'un monopole étatique sur ces marchés entraînerait la disparition de la concurrence entre fournisseurs, les services proposés par le Groupe se trouveraient privés de raison d'être	Moyen	Elevé	Elevé
Risque de réputation lié aux pratiques abusives de démarchage en matière de fourniture d'énergie : ces pratiques abusives, qu'elles soient initiées par des courtiers ou par les fournisseurs eux-mêmes, peuvent jeter le discrédit sur l'activité de courtage en énergie	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la cybersécurité : tout incident en matière de cybersécurité visant les systèmes informatiques du Groupe ou de ses prestataires de services externes pourrait impacter négativement le Groupe qui exploite un site Internet et d'autres systèmes de données	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la dépendance à des prestataires de services clefs : Le Groupe dépend d'un certain nombre de prestataires de services tiers qui lui fournissent des services essentiels à son offre de services. Une défaillance de ces prestataires pourrait impacter négativement le Groupe	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié au développement et à l'exploitation d'un réseau de licenciés de marque : tout événement impactant l'activité ou le nombre des licenciés de marque serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à la dépendance à des partenaires actionnaires du Groupe : la fin des relations d'affaires entre les actionnaires du Groupe et le Groupe serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié à la gestion de la croissance : le Groupe est en pleine croissance et connaît une évolution rapide qui peut l'exposer à des difficultés en termes de stratégie, de développement et de recrutement	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de crédit et de contrepartie : le Groupe pourrait être contraint de rembourser l'intégralité des sommes perçues au titre d'un contrat si le client final venait à faire défaut ou à se désister. Un nombre important de défauts des clients finaux pourrait donc avoir un impact défavorable significatif	Moyen	Elevé	Elevé
Risque lié à l'évolution défavorable de la réglementation de l'activité de courtage en énergie : l'évolution défavorable de la réglementation pourrait contraindre le Groupe à revoir l'organisation de son activité. Le non-respect par le Groupe ou certains licenciés de marque de cette réglementation pourrait empêcher le Groupe d'exercer son activité, l'exposer à des sanctions et porter atteinte à sa réputation	Moyen	Elevé	Elevé

**Section 3 – INFORMATIONS CLES CONCERNANT LES VALEURS MOBILIERES**

3.1

**Principales caractéristiques des valeurs mobilières**

	<p><b>a) Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN</b> L'offre porte sur des actions ordinaires dont le code ISIN est FR001400H3A0 - code mnémonique ALMCE.</p> <p><b>b) Devise d'émission – Dénomination et nombre de valeurs mobilières émises et leur échéance</b> Devise d'émission : Euro - Libellé pour les actions : Mon Courtier Energ - code mnémonique ALMCE</p> <p>L'offre de valeurs mobilières (ci-après « l'Offre ») porte sur un maximum de 959.325 actions nouvelles à provenir de l'émission d'un nombre initial de 725.388 actions nouvelles (les « <b>Actions Nouvelles Initiales</b> ») à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté, en fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, à un nombre maximum de 108.808 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension soit 15% du nombre d'Actions Nouvelles Initiales (les « <b>Actions Nouvelles Complémentaires</b> ») et, afin de couvrir d'éventuelles surallocations, à un maximum de 125.129 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, soit 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et d'Actions Nouvelles Complémentaires (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> » et, avec les Actions Nouvelles Initiales et les Actions Nouvelles Complémentaires, les « <b>Actions Offertes</b> »).</p> <p><b>c) Droits attachés aux valeurs mobilières</b> Les principaux droits attachés aux Actions Offertes sont : droit à dividendes, droit de vote, droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, droit de participation aux bénéfices de la Société et droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, sera prise en compte. La Société ayant été constituée le 6 décembre 2021, l'attribution de droits de vote double ne peut intervenir avant le 6 décembre 2023.</p> <p><b>d) Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</b> A la date d'approbation du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 2.900.000 euros et est divisé en 2.900.000 actions, de 1 euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie. Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes.</p> <p><b>e) Politique de dividende ou de distribution</b> Le Groupe envisage de maintenir une politique de versement de dividende comparable à celle mise en œuvre au titre des exercices précédents, sous réserve d'éventuels changements dans la situation de l'émetteur. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022, la Société a procédé à un versement en dividende de 272.223 euros (soit 0,09387 euro par action). Par ailleurs, un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023 de 464.000 euros (soit 0,16 euro par action) a été mis en paiement le 20 mars 2023. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Mon Courtier Energie SAS a procédé à un versement en dividende de 293.700 euros (soit 0,89 euro par action), au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Mon Courtier Energie SAS a procédé à un versement en dividende de 1.900.800 euros (soit 5,76 euros par action).</p>										
3.2	<p><b>Lieu de négociation des valeurs mobilières</b> Il est demandé l'inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation <i>Euronext Growth</i> de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 2.900.000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « <b>Actions Existantes</b> ») ; et</li> <li>- les Actions Offertes dont le nombre maximal s'établit à 959.325 (se reporter en section 3.1 b) ci-dessus).</li> </ul> <p><b>Date de jouissance</b> : Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles donneront droit à tout dividende distribué par la Société à compter de leur date d'émission. <b>Code ISIN</b> : FR001400H3A0 - <b>Mnémonique</b> : ALMCE - <b>ICB Classification</b> : 50205020 – Professional Business Support Services Aucune autre demande d'admission ou d'inscription aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé n'a été formulée par la Société.</p>										
3.3	<p><b>Garantie</b> : Sans objet.</p>										
3.4	<p><b>Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?</b></p> <table border="1" data-bbox="223 1556 1484 2016"> <thead> <tr> <th data-bbox="223 1556 1380 1668">Intitulé du risque</th> <th data-bbox="1380 1556 1484 1668">Degré de criticité net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="223 1668 1380 1758">Risques liés à l'absence de cotation préalable et à l'insuffisance de liquidité sur le titre : incertitude quant à la future liquidité du titre et risque quant à des variations significatives du prix de l'action par rapport au Prix de l'Offre</td> <td data-bbox="1380 1668 1484 1758">Elevé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="223 1758 1380 1836">Risque de dilution complémentaire : la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.</td> <td data-bbox="1380 1758 1484 1836">Moyen</td> </tr> <tr> <td data-bbox="223 1836 1380 1892">Risques liés au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante</td> <td data-bbox="1380 1836 1484 1892">Moyen</td> </tr> <tr> <td data-bbox="223 1892 1380 2016">Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société: la décision des principaux actionnaires de la Société de céder tout ou partie de leur participation sur le marché après l'expiration de leurs engagements de conservation respectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société</td> <td data-bbox="1380 1892 1484 2016">Moyen</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du risque	Degré de criticité net	Risques liés à l'absence de cotation préalable et à l'insuffisance de liquidité sur le titre : incertitude quant à la future liquidité du titre et risque quant à des variations significatives du prix de l'action par rapport au Prix de l'Offre	Elevé	Risque de dilution complémentaire : la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.	Moyen	Risques liés au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Moyen	Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société: la décision des principaux actionnaires de la Société de céder tout ou partie de leur participation sur le marché après l'expiration de leurs engagements de conservation respectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société	Moyen
Intitulé du risque	Degré de criticité net										
Risques liés à l'absence de cotation préalable et à l'insuffisance de liquidité sur le titre : incertitude quant à la future liquidité du titre et risque quant à des variations significatives du prix de l'action par rapport au Prix de l'Offre	Elevé										
Risque de dilution complémentaire : la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entraîner une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires.	Moyen										
Risques liés au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Moyen										
Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société: la décision des principaux actionnaires de la Société de céder tout ou partie de leur participation sur le marché après l'expiration de leurs engagements de conservation respectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société	Moyen										

Risques liés à l'insuffisance des souscriptions et à l'annulation de l'Offre : absence de garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce	Faible
Risques liés à la non-signature ou la résiliation du contrat de placement qui entraînerait l'annulation de l'Offre : La non-signature ou la résiliation du contrat de placement jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre entraînerait une annulation rétroactive de l'opération d'introduction en bourse de la Société, de l'Offre, de l'augmentation de capital y afférente, ainsi que de toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations.	Faible

#### Section 4 – INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DE VALEURS MOBILIERES

4.1	<p><b>Conditions et calendrier de l'Offre</b></p> <p><b>Structure de l'Offre</b> Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ferme</b> » ou « <b>OPF</b> »), étant précisé que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;</li> <li>- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;</li> </ul> </li> <li>- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « <b>Placement Global</b> ») comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un placement en France ; et</li> <li>• un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.</li> </ul> </li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue. Si ce seuil de 75% n'était pas atteint, l'Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.</p> <p>TP ICAP (Europe) SA ou toute entité agissant pour son compte pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation. Il est précisé qu'il n'y a pas d'assurance que de telles opérations seront mises en œuvre et qu'en toute hypothèse il pourra y être mis fin à tout moment et sans préavis. Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions pendant la période de stabilisation. Ces opérations sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment à compter du début des négociations des actions de la Société (soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 31 mai 2023) et jusqu'au 30 juin 2023 (inclus).</p> <p><b>Prix de l'Offre</b> : Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »). Le Prix de l'Offre a été arrêté par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 5 mai 2023 à 9,65 euros par action.</p> <p><b>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre sera fixé par le conseil d'administration le 26 mai 2023 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><b>Produit brut et produit net de l'Offre - Dépenses liées à l'émission</b></p>
-----	---

En M€	Offre à 75%	Offre à 100%	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation
<b>Produit brut</b>	5,2	7,0	8,0	9,3
<b>Dépenses estimées</b>	0,9	1,0	1,0	1,1
<b>Produit net</b>	4,4	6,0	7,0	8,2

Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

#### Principales dates du calendrier prévisionnel de l'Offre

9 mai 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF.
10 mai 2023	Communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus ; Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPF et du Placement Global ; Ouverture de l'OPF et du Placement Global.
25 mai 2023	Clôture de l'OPF à 17h00 (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et à 20h00 (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.
26 mai 2023	Clôture du Placement Global à 12h00 (heure de Paris) ; Fixation définitive des modalités l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ; Avis Euronext relatif au résultat de l'OPF et du Placement Global ; Communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'actions émises ; Signature du Contrat de Placement.
30 mai 2023	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global.
31 mai 2023	Inscription et début des négociations des actions de la Société sur <i>Euronext Growth</i> à Paris ; Début de la période de stabilisation éventuelle.
30 juin 2023	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation ; Fin de la période de stabilisation éventuelle.

**Modalités de souscription** : L'émission objet de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription. Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ferme devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 25 mai 2023 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Prestataire de Services d'Investissement et Teneur de livre au plus tard le 26 mai 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

**Prestataire de Services d'Investissement, Teneur de livre** : TP ICAP (Europe) SA – 89-91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

**Listing Sponsor** : Aldebaran Global Advisors – 141 Rue La Fayette 75010 Paris

**Révocation des ordres** : Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (le 25 mai 2023 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Prestataire de Services d'Investissement et Teneur de livre et ce jusqu'au 26 mai 2023 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

#### Dilution potentielle susceptible de résulter de l'Offre, sur la participation d'un actionnaire qui ne souscrirait pas à l'Offre

**et les capitaux propres par action** : L'incidence de l'Offre sur (i) la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social et ne souscrirait pas à celle-ci et (ii) la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2022, du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et du Prix de l'Offre serait de :

	Quote-part du capital <sup>(1)</sup>	Quote-part des capitaux propres par action
Avant l'Offre	1%	1,54
Après l'Offre à 75%	0,84%	2,56
Après l'Offre à 100%	0,80%	2,89
Après l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension	0,78	3,07
Après l'Offre en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,75	3,27

(1) Avant imputation des frais sur la prime d'émission.

**Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote :** Après l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

	Capital			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	24,24%	878 787	24,24%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	24,24%	878 787	24,24%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	18,18%	659 099	18,18%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	7,27%	263 639	7,27%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	6,06%	219 688	6,06%
<b>Flottant</b>	<b>725 388</b>	<b>20,01%</b>	<b>725 388</b>	<b>20,01%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 625 388</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 625 388</b>	<b>100,00%</b>

Après l'Offre (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

	Capital			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	23,53%	878 787	23,53%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	23,53%	878 787	23,53%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	17,65%	659 099	17,65%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	7,06%	263 639	7,06%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	5,88%	219 688	5,88%
<b>Flottant</b>	<b>834 196</b>	<b>22,34%</b>	<b>834 196</b>	<b>22,34%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 734 196</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 734 196</b>	<b>100,00%</b>

Après l'Offre (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

	Capital			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	22,77%	878 787	22,77%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	22,77%	878 787	22,77%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	17,08%	659 099	17,08%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	6,83%	263 639	6,83%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	5,96%	219 688	5,69%
<b>Flottant</b>	<b>959 325</b>	<b>24,86%</b>	<b>959 325</b>	<b>24,86%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 859 325</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 859 325</b>	<b>100,00%</b>

A l'issue de l'Offre, en cas de limitation de l'opération à 75% de l'Offre initiale, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

	Capital			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
UNI Holding <sup>(1)</sup>	878 787	25,52%	878 787	25,52%
Bambalouni Invest <sup>(2)</sup>	878 787	25,52%	878 787	25,52%
Titun Consulting <sup>(3)</sup>	659 099	19,14%	659 099	19,14%
Gadaca <sup>(4)</sup>	263 639	7,65%	263 639	7,65%
Jinerjy <sup>(5)</sup>	219 688	6,38%	219 688	6,38%
<b>Flottant</b>	<b>544 041</b>	<b>15,80%</b>	<b>544 041</b>	<b>15,80%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 444 041</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 444 041</b>	<b>100,00%</b>

**Intentions de souscription :** Il n'existe pas d'intention de souscription de la part des membres du conseil d'administration, ni des actionnaires actuels de la Société.

En revanche, la Société a reçu un engagement de souscription de la part d'un investisseur tiers à hauteur de 3.795.435 € (soit 54,22 % du montant de l'Offre sur la base du Prix de l'Offre), à savoir Eiffel Investment Group.

	<p>L'information faisant l'objet du Prospectus rétablit, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès à l'information relative à la Société entre les différents actionnaires et investisseurs.</p> <p><b>Engagement d'abstention de la Société</b> : 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, objet de la Note d'opération.</p> <p><b>Engagements de conservation pris par les actionnaires</b> : 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, et sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Prestataire de Services d'Investissement et Teneur de livre qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.</p>
4.2	<p><b>Raison d'établissement de ce Prospectus</b></p> <p><b>Raisons de l'Offre – Produit net estimé – Utilisation des fonds :</b></p> <p>Ainsi, le produit net estimé de l'Offre qui s'élève à 6 M€ (sur la base du Prix de l'Offre hors Clause d'Extension et Option de Surallocation) sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Environ 50% des fonds seront dédiés à accélérer le maillage commercial en France et à renforcer les équipes au siège bordelais pour le développement des activités de courtage et d'accompagnement dans la gestion des contrats d'énergie ;</li><li>• Environ 30% des fonds seront dédiés au développement de l'activité internationale ;</li><li>• Environ 20% des fonds seront dédiés au développement de l'activité d'accompagnement dans la gestion de la transition écologique.</li></ul> <p>En cas de limitation de l'Offre à 75% (produit net estimé de 4,4 M€, sur la base du Prix de l'Offre), le produit net à percevoir serait affecté de manière similaire.</p> <p><b>Contrat de placement</b> : L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement qui sera conclu entre le Prestataire de Services d'Investissement et Teneur de livre et la Société portant sur l'intégralité des Actions Offertes. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés. <b>Prise ferme</b> : Néant.</p> <p><b>Conflits d'intérêts</b> : Le Prestataire de Services d'Investissement et Teneur de livre et/ou certains de ses affiliés pourrait rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels il pourrait recevoir une rémunération.</p>
4.3	<p><b>Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ?</b> Sans objet.</p>

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon*

